



ACADÉMIE  
DE VERSAILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# GUIDE

## POUR METTRE EN ACTION LES ÉCO-DÉLÉGUÉS (COLLÈGES ET LYCÉES)





## QUE DISENT LES TEXTES ?

Conformément au BOEN du 29 août 2019 relatif à la Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) et au BOEN du 24 septembre 2020 relatif au renforcement de l'EDD, les classes au collège et au lycée élisent des éco-délégués.

Les éco-délégués élus sont des élèves qui s'engagent pour porter auprès des autres la réflexion sur les enjeux du DD et promouvoir des actions concrètes et des projets contribuant aux Objectifs de développement durable (ODD).

Ils sont complémentaires d'autres élèves engagés dans l'établissement (qui peuvent être appelés éco-citoyens ou éco-volontaires) et qui agissent dans le cadre de clubs par exemple, tout en ayant des missions spécifiques de représentation de leurs camarades.



## COMMENT LES RECRUTER ?

Les élections des éco-délégués peuvent être organisées simultanément à celles des délégués de classe. Un délégué de classe pouvant par ailleurs aussi être éco-délégué.

Il est recommandé d'informer les professeurs principaux des missions des éco-délégués afin qu'ils incitent leurs élèves à s'engager, il est aussi possible de procéder à une campagne d'affichage dans l'établissement (comme dans l'exemple ci-contre) pour inciter les élèves à candidater.

Une fois le groupe des éco-délégués constitué, il s'agira de le former et de le mettre en action.



## QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?



**Des relais de connaissances, d'informations, d'actualités** auprès de leurs camarades.

Ils informent aussi leurs classes des projets auxquels elles peuvent s'associer.



**Des représentants de leurs camarades** lors de réunions comme le Comité de pilotage où sont prises des décisions concernant le développement durable dans l'établissement.

Ils agissent aussi en lien avec le CVC ou le CVL. Ils peuvent aussi représenter leur établissement lors d'événements.



**Des décideurs et des acteurs** dans la mise en place d'actions. Dans le cadre d'une pédagogie de projet, ils élaborent et assurent la mise en place des étapes permettant de réaliser des actions en lien avec les ODD.



**Des garants** des actions menées en participant aux aux évaluations des projets.



## COMMENT LES FORMER ?

### QUELS OBJECTIFS DE FORMATION ?

La formation des éco-délégués a pour objectif de leur faire connaître, comprendre et s'approprier :

- Les objectifs de développement durable (Agenda 2030) ;
- Les missions d'un éco-délégué ;
- La démarche de projet : diagnostiquer - planifier - agir - communiquer - évaluer ;
- La démarche globale de DD (E3D) d'un établissement scolaire.

La formation a aussi pour objectif de former au travail collaboratif et de créer un esprit de groupe à même d'impulser une culture du développement durable dans l'établissement. L'organisation d'un événement (journée du DD...) ou la participation à un stage de formation peuvent y contribuer.

### QUI LES FORMENT ET LES ACCOMPAGNENT ?

Le/la référent(e) EDD de l'établissement a pour mission, en lien éventuellement avec le/la CPE, de former et d'encadrer le groupe des éco-délégués tout au long de l'année. Il s'agira de les réunir lors des temps de formation et des travaux de groupes destinés à définir les actions de l'année et les mettre en place.

Pour former les Référents EDD à cette mission, l'Académie propose plusieurs stages au PAF et un guide.

### RESSOURCES

La formation et la mise en action des éco-délégués peuvent prendre diverses formes. Le groupe peut se rencontrer sur un créneau hebdomadaire dans un lieu propice au travail en ateliers (le CDI par exemple, ou une salle dédiée aux projets).



#### Pour approfondir les ODD et comprendre les enjeux systémiques du DD

Une sélection de ressources (jeux, posters, vidéos, dossier pédagogique Canopé...) pour découvrir les ODD avec les éco-délégués.



#### Pour faire découvrir les missions des éco-délégués

Des guides élaborés par le ministère en collaboration avec l'ADEME pour découvrir les missions des éco-délégués en collège et en lycée.



#### Pour aborder la notion d'engagement des éco-délégués

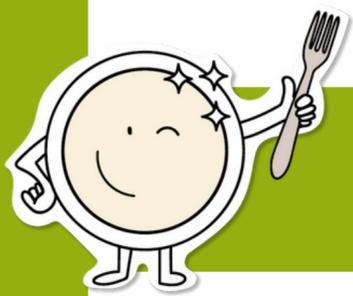
Les vidéos issues de la Masterclasse "Mon engagement pour le DD" : témoignage d'éco-délégués de lycée et de collège : comment et pourquoi s'engager ? qu'est-ce que cela apporte d'être éco-délégué ? Quelles questions cela pose-t-il ? Avec le témoignage d'une scientifique engagée : Valérie Masson-Delmotte.



#### Pour travailler la démarche de projet et le travail collaboratif

Un répertoire de techniques d'animation de groupe pour faire réfléchir et développer l'esprit d'équipe.

Au terme de la formation, les éco-délégués doivent être en mesure de définir des actions et de s'organiser en groupes de travail autonomes. Pour suivre les étapes des projets, on peut demander aux groupes de tenir des fiches projet qui faciliteront les points d'étapes.



## SUR QUELLES ACTIONS LES MOBILISER ?

Les éco-délégués sont invités à proposer des actions ou à s'inscrire dans des initiatives déjà en cours dans l'établissement, en lien avec les ODD. En voici quelques exemples :



**Gaspillage alimentaire** : diagnostic, sensibilisation, tables de tri, compost...



**Energie** : diagnostic énergétique, actions de sensibilisation...



**Déchets** : tri du papier et des emballages, créations en produits recyclés...



**Biodiversité** : création et entretien d'un coin nature, d'un jardin potager...



**Solidarité** : mise en place d'opérations solidaires au profit d'associations...



**Education** : mise en place d'un tutorat entre pairs...



**Mobilité** : actions en faveur de l'éco-mobilité...



**Communication** : rédaction d'articles (journal, site), productions de clips vidéos...

Certaines actions peuvent se réaliser dans le cadre d'**appels à projet** (Jeunes reporters pour l'environnement...), de **concours** (tel le Prix de l'action éco-déléguée) ou de **journées thématiques** (voir le calendrier des journées à thème). De même, des actions nécessiteront un **partenariat** avec une association ou une collectivité locale.

D'autres exemples détaillés d'actions sont à retrouver sur le site EDD Versailles. Voir aussi le témoignage vidéo d'éco-délégués collégiens du collège Gérard Philipe de Massy.

### UN EXEMPLE D'ENGAGEMENT DES ÉCO-DÉLÉGUÉS : LA RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Au collège André Maurois d'Epainay-sur-Orge, un petit groupe d'éco-délégués s'est donné pour mission de promouvoir l'éco-mobilité, et en particulier le vélo. Ils ont d'abord mené un diagnostic pour connaître les habitudes de transports de leurs camarades et comprendre les freins à l'utilisation du vélo. Les éco-délégués ont réalisé une cartographie des modes de transports et des chemins empruntés par les élèves et le personnel du collège afin de comprendre les habitudes de transports.

Suite à ce diagnostic, les éco-délégués ont réfléchi à différentes solutions (local vélo plus grand et accessible, pistes cyclables...) tant dans le collège qu'à l'échelle de la ville. Le fruit de leur travail a été consigné dans un document officiel, le Plan de Mobilité Scolaire (PMS). Ils l'ont ensuite distribué aux élus, et une réunion avec la municipalité et le Conseil départemental a eu lieu pour faire avancer les solutions. C'est ainsi que le nouveau local vélo a pu voir le jour. En parallèle, le groupe organise la semaine de l'éco-mobilité consistant notamment à encourager les élèves à venir en transports actifs. Voir les ressources pour mettre en place un PMS.



## COMMENT ÉVALUER ET VALORISER LES COMPÉTENCES ACQUISES ?



L'engagement des éco-délégués s'inscrit dans l'ensemble des **parcours éducatifs : citoyen, avenir, santé, EAC**. En fonction des projets menés, ils donnent une cohérence, au fil de la scolarité, au travail des élèves et le relie à ce qui est fait par ailleurs dans l'établissement. C'est ainsi qu'en 3ème, les éco-délégués peuvent présenter leurs démarches de projet dans le cadre de **l'oral du DNB**.



**Les éco-délégués acquièrent des connaissances et des compétences** qu'il est important d'évaluer telles qu'apprendre à communiquer, rechercher une information fiable, coopérer, maîtriser la méthodologie de projet... Un outil tel que la fiche projet peut se révéler utile pour l'évaluation et le suivi des projets.



La **valorisation des compétences et des connaissances acquises** peut passer par une remise de **diplôme**, l'inscription sur le **bulletin scolaire** (dans la rubrique Parcours citoyen par exemple), une mention de l'engagement des lycéens dans **Parcoursup** ou encore l'inscription dans un **passport éco-citoyen** qui peut s'avérer utile pour garder en mémoire les projets réalisés sur plusieurs années dans le cadre d'un parcours individuel d'apprentissage.



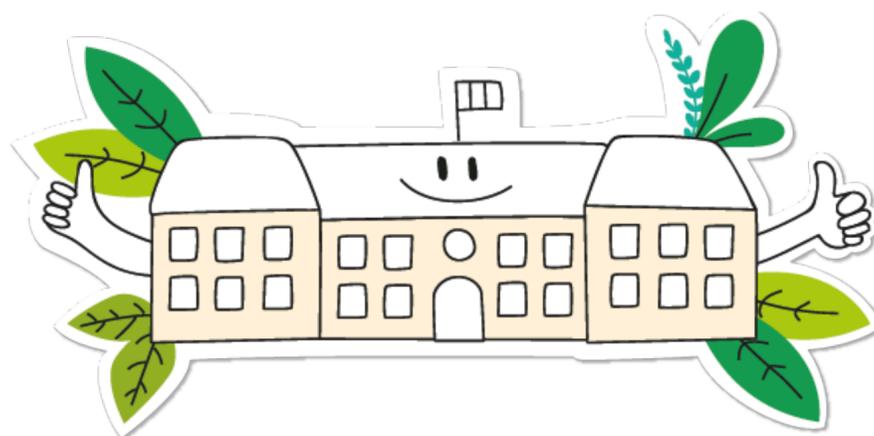
Davantage de détails sur l'évaluation en EDD, avec notamment le Référentiel de compétences EDD de la maternelle au lycée, sont à retrouver sur la page consacrée du site EDD académique.



## QUEL EST LE RÔLE DES ÉCO-DÉLÉGUÉS DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE E3D ?

Les éco-délégués sont pleinement associés à la démarche globale de développement durable (démarche E3D) de l'établissement.

Certains d'entre eux sont acteurs du pilotage de la démarche en siégeant au Comité de pilotage E3D (ou le CESCE). La présence d'un groupe d'éco-délégués actif est par ailleurs un des critères pour obtenir le niveau 2 du Label E3D.



Inscription à la newsletter académique EDD pour ne rien rater de l'actualité

Contact : mission.edd@ac-versailles.fr